

OPERATION DE CONTROLE DE L'ALCOOLEMIE DANS LA NUIT DU SAMEDI 20 AU DIMANCHE 21 FEVRIER 2010

Depuis le début de l'année 2010, les gendarmes du département ont constaté 28 accidents (-4) faisant 5 tués (0) et 30 blessés (-12).

Deux personnes ont notamment perdu la vie ces derniers jours :

- Le jeudi 18 février 2010 vers 19h00, sur la RD 1003, commune de ESSOMES SUR MARNE, choc frontal entre deux véhicules suite à un dépassement dangereux. 1 homme âgé de 48 ans et domicilié à CHATEAU-THIERRY est décédé.

- Le samedi 20 février 2010 vers 21h00, sur la RD 338, commune de OGNES, 1 cyclomotoriste percute un obstacle alors qu'il circulait en sens interdit. Agé de 17 ans et domicilié dans l'Oise, il est décédé au CH de CHAUNY.

L'évolution de l'accidentologie depuis le début du mois de février est préoccupante.

En vue de lutter contre la première cause d'accidents mortels dans le département, une opération de contrôle de l'alcoolémie était organisée au niveau de l'escadron départemental de sécurité routière de l'Aisne dans la nuit du samedi 20 au dimanche 21 février 2010.

30 étaient engagés sur une douzaine de postes de contrôle positionnés sur les communes de LESDIN, BOHAIN EN VERMANDOIS, MONTESCOURT LIZEROLLES, CHAUNY, BRUYERE ET MONTBERAULT, VILLERS-COTTERETS, périphérie de CHATEAU-THIERRY et DORMANS.

265 dépistages ont été effectués au cours de cette opération, 8 infractions pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique ont été constatées dont 3 pour un taux délictuel (supérieur à 0,40 mg d'alcool par litre d'air expiré). Le permis de conduire de ces 3 automobilistes a immédiatement été retenu dans la perspective de la prise d'un arrêté de suspension administrative. 1 infraction pour conduite sous l'emprise de produits stupéfiants et 6 autres infractions au code de la route ont également été constatées.

Pour mémoire :

En fonction de leur taux d'alcoolémie, les conducteurs encourent jusqu'à 2 ans de prison, 4500 euros d'amende, une suspension de 3 ans de leur permis de conduire ainsi que la confiscation du véhicule s'il s'agit de récidivistes. En cas d'accident de la circulation avec des conséquences corporelles pour un tiers, ils encourent jusqu'à 7 ans de prison, 100 000 euros d'amende, 10 ans d'annulation du permis ainsi que la confiscation de leur véhicule. Ces peines ne tiennent pas compte des éventuels dommages et intérêts à verser aux victimes.

En 2009, les gendarmes axonais ont procédé à plus de 95 000 dépistages de l'alcoolémie. Ils ont constaté 1814 infractions pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique et retenu immédiatement sur le terrain près de 900 permis de conduire. La proportion des accidents mortels dus à l'alcool est presque de deux fois plus importante dans l'Aisne qu'au niveau national.

En matière de sécurité routière, la lutte contre l'alcool au volant reste donc la priorité de la gendarmerie dans le département.

Capitaine JOUGLAR
Commandant l'EDSR02